

La direction

Paris, le 8 décembre 2016

Référence : délibération n°2016.18

Affaire suivie par Élise Bruneval

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DÉCEMBRE 2016 N°2016.18

Le Conseil d'administration de l'École nationale des chartes, dans sa séance du 15 décembre 2016.

## ARRÊTE

la contribution 2016 de l'établissement, dans le cadre des gratifications de Noël au titre de l'action sociale en faveur des personnels, soit :

- des chèques-cadeaux de 30 € par enfant de moins de 12 ans au 01/01/2017, soit pour 34 enfants un montant total de 1020 euros (mille vingt euros);
- des places pour la manifestation de Noël proposée par le Rectorat de Paris (spectacle donné par le cirque Alexis GRUSS le 7 décembre 2016) Convention de partenariat Rectorat ENC en date du 26 septembre 2016 -, destinée aux enfants de 5 à 11 ans : réservation de 26 places (15 enfants et 11 parents accompagnateurs) à 14 € chacune, soit un montant total de 364 euros (trois cent soixante-quatre euros) ; achats de 15 « bons goûters » pour un montant de 10.50 € chacun, soit un total de 157.50 euros (cent cinquante-sept euros et cinquante centimes).

Nombre de votants : 18

Pour: 18 Contre: 0 Abstention: 0

Fait à Paris, le jeudi 15 décembre 2016,

Membre du campus Condorcet-Aubervilliers et de la ComUE Paris Sciences et Lettres

65, rue de Richelieu F-75002 Paris 19, rue de la Sorbonne F-75005 Paris T +33 (0)1 55 42 75 00 communication@ enc-sorbonne.fr Le président du conseil d'administration

Louis Gautier